

**REPUBLIQUE FRANCAISE****DEPARTEMENT
TERRITOIRE DE BELFORT****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES
MENAGERES**

Séance du 24 Juin 2021

Question n°16

Décision Modificative n°1

L'an deux mille vingt-et-un, le **24 Juin** à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur **Patrick MIESCH**, Président, le Comité Syndical du SMICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 18 Juin 2021.

16 délégués titulaires sur 29 étaient présents et 4 avaient donné pouvoir formant ainsi la majorité des membres en exercice.

Étaient présents : Jean-Luc ANDERHUEBER, Nathalie CASTELETIN, Jacky CHIPAUX, Arnaud DOYEN, Patrick MIESCH, Jean-Marie BERLINGER, Sonia BISCHOFF, Emile EHRET, Manon FURTER, Denis KUNTZMANN, Henri STASCHE, Hervé UHLEN, François BRESSON, Michel GALMICHE, Maryse GARNICHET, Gilles GROSJEAN.

Avaient donné procuration : Eric PARROT à Jean-Luc ANDERHUEBER, Luc SENGLER à Patrick MIESCH, Yves TESTON à François BRESSON, Maxime BELTZUNG à Hervé UHLEN

Étaient Excusés : Serge MARLOT, Maurice COURTOIS, Eric BOILLETOT, Benoit CORNU.

Étaient Absent : Elisabeth WILLEMAIN, Patrick DEMOUGE, Alain FESSLER, Jean-Louis SALORT, Patrick CARDOT

Secrétaire de séance : Jean-Luc ANDERHUEBER

Nombre de membres		
Afférents au Comité	En exercice	Votants
29	29	20

Vote		
Pour	Contre	Abstention
20	0	0

Date de Convocation : 18 Juin 2021

Date d'affichage : 02 juillet 2021

DELIBERATION

Vu la délibération n°6 du 11 Mars 2021 approuvant le Compte Administratif 2020,
 Vu la délibération n°7 du 11 Mars 2021 validant l'affectation de Résultat de l'exercice 2020,
 Vu la délibération n°8 du 11 Mars 2021 adoptant le Budget Primitif 2021,

Lors du Comité Syndical du 11 Mars 2021, le BP 2021 a été voté en incorporant les montants, sans les centimes, de l'affectation de l'exercice 2020.

Une tolérance d'1 € existait jusqu'alors pour cette affectation.

Suite à une demande reçue de la Trésorerie, il s'avère nécessaire d'ajouter les centimes de l'affectation du résultat de l'exercice 2020.

Il est donc proposé la décision modificative suivante :

SECTION FONCTIONNEMENT

		Dépenses		Recettes		
Chapitre	Article	Désignation	Baisse des Crédits	Hausse des crédits	Baisse des Crédits	Hausse des crédits
011	611	Prestations de Services		+ 0.20 €		
002	002	Excédent de Fonctionnement				+ 0.20 €
TOTAL			0 €	+ 0.20 €	0 €	+ 0.20 €

SECTION INVESTISSEMENT

		Dépenses		Recettes		
Chapitre	Article	Désignation	Baisse des Crédits	Hausse des crédits	Baisse des Crédits	Hausse des crédits
001	001	Excédent Investissement reporté				+ 0.68 €
TOTAL			0 €	0 €	0 €	+ 0.68 €

Envoyé en préfecture le 28/06/2021

Reçu en préfecture le 28/06/2021

Affiché le 02/07/2021

Besoin
levé

ID : 090-200075133-20210624-16_24062021-BF

Ce qui donne au Total (BP 2021 + DM n°1) :

Fonctionnement :

Dépenses : 7 803 412,20 €

Recettes : 7 803 412,20 €

Investissement :

Dépenses : 326 017,86 €

Recettes : 1 816 973,68 €

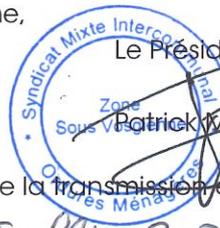
Soit un budget équilibré au niveau Fonctionnement et toujours en suréquilibre en Investissement tel que le permet l'article L1612-7 du CGCT.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, valide la Décision Modificative n°1 tel que présenté ci-dessus.

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,



Le Président

Patrick WELCH

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture du
et de la publication le

02 Juillet 2021

28 Juin 2021